

# 13

## Les pouvoirs locaux à Shadakori

Aboubacar Souley

### Introduction

Nous donnerons un aperçu de l'histoire du canton. Puis nous décrirons les acteurs principaux de l'arène locale. Enfin, nous aborderons la décentralisation à travers les perceptions qu'en ont les acteurs locaux et nous proposerons, à titre de conclusion, quelques indicateurs pertinents pouvant faire l'objet de suivi dans le cadre d'un observatoire de la décentralisation.

Notons que cette étude s'est déroulée en plusieurs vagues. Les premières enquêtes ont été menées en 1997 dans le cadre d'un travail sur les rapports entre projets et pouvoirs locaux.<sup>1</sup> Une seconde vague d'enquêtes, liée à la recherche sur les pouvoirs locaux (CODESRIA) et à l'Observatoire de la décentralisation du LASDEL en 2001 et 2002, a été conduite en octobre 2001 et en mai 2002.

### Shadakori : du canton à l'agglomération

#### *Le canton*

Shadakori<sup>2</sup> est situé dans la préfecture de Gidan Roumji (région de Maradi). Il couvre un peu plus du quart du territoire du département, soit plus de 1 200 km<sup>2</sup> (1 229 ou 1 240 km<sup>2</sup> selon les sources). Le nombre de villages administratifs recensés officiellement est de 107. En 1999, la population était estimée à 63 180 habitants (source : préfecture de Gidan Roumji). Elle est majoritairement (environ 70 pour cent) constituée d'agriculteurs sédentaires hausaphones gobirawa (gens du Gobir). Il existe d'autres groupes hausa minoritaires et quelques groupes peuls et kel tamasheq.

L'organisation sociale dominante de la région reste souvent centrée sur le *gida*, « ensemble d'habitants qui sont dans une même cour dans laquelle peuvent habiter plusieurs hommes mariés, chacun avec son propre ménage » (Diarra Doka 2001: 6). Le *gida* est aussi une unité de population vivant essentiellement d'activités agricoles pratiquées sur des *gandu* (champs collectifs gérés par les chefs de famille). Les individus disposent, néanmoins, de biens propres et surtout de champs individuels (*gamana*) dont les superficies tendent à s'accroître au détriment des *gandu*.

L'économie est dominée par l'agriculture qui est fortement tributaire de la pluviométrie. Le cumul moyen des précipitations annuelles est de 380 mm. Les principales cultures sont le mil et le sorgho, cultures vivrières par excellence. Les paysans s'adonnent aussi à quelques cultures rentières : niébé, arachide et sésame. L'élevage sous sa forme interne (élevage de case) est la seconde activité dans la région. Il concerne les petits ruminants. Cette activité occupe surtout les femmes. L'élevage extensif (de transhumance) concerne les gros ruminants. Il ne touche le canton qu'à travers les conflits entre agriculteurs et éleveurs à propos des aires de pâturage. Le commerce est quasiment informel et se résume à la vente de céréales et à l'exportation de bétail sur pied. Tout se fait avec le Nigeria, via Maradi. On en importe des produits destinés à la consommation courante des ménages (pétrole, tissus, cosmétiques, aliments, etc.).

#### *Détour historique*

Le nom : un puits

Shadakori a été fondé par deux chasseurs, Dan Tani et Ambuka, venus de Hugagau, village aujourd'hui situé au nord-ouest de Tsibiri. Les deux chasseurs s'installèrent à l'est de l'agglomération actuelle de Shadakori dans une clairière, autour de petits marigots. Ils furent bientôt rejoints par d'autres personnes de Hugagau. La population croissant, on fonça un puits pour subvenir aux besoins en eau. À cette période sévissaient des Touaregs « blancs » (transcription littérale de *jajayen buzaye*), chasseurs d'esclaves ; ils s'embusquaient dans la « forêt » et capturaient les femmes qui allaient y puiser de l'eau. Les hommes du futur Shadakori décidèrent alors d'organiser une escorte pour les femmes allant au puits et de mettre en place des sentinelles pour surveiller ses alentours. Ce dispositif d'hommes armés d'arcs et de flèches suggéra le nom du puits : *ba a shanki sai da kori da baka* (littéralement, « on ne puise pas ton eau sans arcs ni flèches »). C'est l'origine du nom *sha* (boire) *da* (avec) *kori* (arc).

Le premier village : Zukut

On estime que cinq familles<sup>3</sup> de chasseurs-féticheurs vivaient autour du puits *sha-da-kori* à cette période : Gidan Naino, Gidan Kwasau, Gidan Bature, Gidan Narwa et Gidan Gyado.<sup>4</sup> Ces familles formèrent alors un village dénommé Zukut. Trois d'entre elles allaient émigrer vers Jibiya, localité située au Nigeria : Gidan Naino, Gidan Narwa et Gidan Gyado. Les deux autres, Gidan Kwasau et Gidan Bature, à la tête desquelles se trouvaient les patriarches Kwasau et Bature, demeurèrent donc à Zukut.

Le village connaîtra trois sites. Le premier se situe au niveau du puits originel *sha-da-kori*. Les populations l'ont quitté parce qu'il s'est révélé peu profond et surtout à cause des Touaregs voleurs de femmes. Le deuxième site se situerait au nord-est de l'actuelle agglomération de Shadakori où un puits, dit *unwal kowa* (littéralement « mère de tous »), fut foré. Après quelques années, une sécheresse dispersa la population : une partie fonda Dan Gado, tandis que l'autre s'établissait sur l'actuel Zukut.

*Le début, un secteur se crée*

L'histoire de l'agglomération se dessine aux alentours de 1900 selon nos sources. Un ressortissant de Na Giddi, village voisin de Zukut, fut désigné comme percepteur d'impôts pour une trentaine de villages de la zone. À la mort de cet homme (proche du *sarki* Gobir), dont le nom reste inconnu, son fils, nommé Shawai, le remplaça. Shawai a exercé les fonctions de percepteur d'impôts pendant quarante ans.

La zone du puits Shadakori est érigée en secteur, *kanfani*<sup>5</sup> en hausa, vers 1929. C'est Jika Salau, un des frères du *sarki* Labo qui est désigné chef de ce secteur, *mai kanfani*. Le *sarki* Labo, chef du Gobir, nomme également trois autres chefs de secteur pour les zones de Gidan Roumji, Gidan Sori et Sayi Sabuwa.

*L'avènement du canton*

La transformation des secteurs en cantons intervient en 1953. Il s'agit d'une décision de l'administration coloniale. À Shadakori, c'est Jika Salau qui est intronisé chef de canton. Il quitte donc Tsibiri pour s'installer à Zukut. Dix ans après la création des cantons, le *sarki* Labo décède à Tsibiri. Il est remplacé par le *sarki* Agada. En 1964, soit un an après son avènement au trône du Gobir, Agada décrète le regroupement des villages de Na Giddi, Gidan Magaji, Talala, Mallamawa, Dan Indo, Dan Ma'doci et Sama'ila autour de Zukut. Certains villages résistèrent à l'ordre de déplacement (Dan Ma'doci et Sama'ila) ; d'autres, comme Gidan Magaji, se divisèrent en maintenant une partie de leur population dans le village originel ; la plupart obtempérèrent. C'est dans ces conditions que l'agglomération de Shadakori se constitua. Elle comprend les villages de Zukut, Na Giddi, Mallamawa, Dan Indo, Kowa Goni, Talala et Gidan Magaji.

***L'agglomération, chef-lieu de canton****Zukut ou Shadakori*

Zukut est le village-mère de Shadakori. D'ailleurs, ce village est aussi appelé Shadakori. Ses ressortissants sont des descendants des *Mazumawa*, gens de Mazum, féticheurs et guerriers au service du chef du Gobir. C'est à Zukut que se trouve le palais du chef de canton. Les *Zukuttawa*, gens de Zukut, se disent les *sarkin sarki*, c'est-à-dire les chefs du chef. Ils sont très proches de la chefferie du canton.

*Na Giddi*

Na Giddi, présenté comme un village de forgerons (*makera*) est situé au sud-est de Zukut. Il a été fondé par Abdu Na Giddi, descendant d'un lutin et d'une fille du chef du Gobir. Les *Naggidawa*, ressortissants de Na Giddi, sont également très liés à la chefferie de canton. Le chef des forgerons du village préside à une cérémonie importante au palais du chef de province à la veille de la fête de Tabaski (Souley 1997). Au palais, il existe une case spéciale dénommée *gidan sarki makera* (case du chef des forgerons), où sont gardés les *tamburra* (les tambours royaux).

*Kowa Goni*

On peut traduire *Kowa Goni*<sup>6</sup> par « que de talent ! » (Souley 1997). Le village est né à la suite d'un retour vers leurs terres de culture de certains habitants de Gidan Magaji, dirigé alors par le *maygari* Dan Kaka. À la mort de ce dernier, le chef de village désigné par Tsibiri est contesté par les populations ayant quitté Gidan Magaji. Elles eurent gain de cause car l'administration coloniale accorda son « indépendance » au village créé par les familles déplacées. Le premier chef nommé est Mazado Dan Arzika. Les gens de Kowa Goni se présentent comme des descendants de *dazawa* ou *kukutawa* (maîtres de brousse, chasseurs à piège). Ce sont les fils des reines du Gobir ; héritiers par leurs mères, ils ne peuvent pas accéder à la chefferie. Cependant, ils ont les titres de *magaji* (à peu près l'équivalent de « maire », sorte d'administrateur de la cité), et de *sarkin kaya*<sup>7</sup> (conseiller très écouté de la chefferie).

*Talala*

Talala a été fondé par Dan Dadi en 1774. Le nom désigne la laisse (corde longue) que l'on attache au cou ou à la patte d'un animal domestique pour le maintenir sur une surface de pâturage déterminée. La majorité des gens de Talala sont des *Zanfarawa*, présentés comme des cousins des Gobirawa. Ils détiennent le titre de *uban doma* à la cour de la chefferie du Gobir. *Uban doma* est en quelque sorte un chef de cabinet, conseiller à l'organisation des cérémonies, chargé de la cavalerie.

*Dan Indo*

Dan Indo a le statut de quartier à Shadakori. Son chef, *maygari* Yakuba, se trouve à trois kilomètres environ de Shadakori, à Ba Ta Faduwa (littéralement, « ça ne se dit pas »). La majorité de la population se trouve à Dan Indo Shadakori. Le village, également appelé Takalmawa, porte le nom de son fondateur qui aurait quitté Talala avec sa famille pour s'installer dans son champ et s'émanciper (*walawa*) ainsi de Talala. Les gens de Dan Indo sont des *Zanfarawa*. Ils ont une place marginale dans l'arène locale. Cette situation peut s'expliquer par le fait que le quartier ne fait pas partie des villages fondateurs du chef-lieu de canton et que son chef réside hors de l'agglomération de Shadakori.

*Mallamawa*

Mallamawa est présenté comme le village des marabouts (*malam*), lettrés coraniques. Il semble qu'ils descendent de la chefferie du Gobir. Leur ancêtre, Malam Mahamadu Mai Geme, est un prince ayant renoncé à ses droits pour fuir les luttes fratricides au sommet de la province. Il s'installe à Koren Gyado avec sa famille à qui il interdit de prétendre à jamais au trône de Tsibiri ; il ordonne aussi que ses descendants ne soient pas scarifiés et impose l'islam comme religion, abandonnant ainsi les pratiques animistes. À Mallamawa, on trouve des *Wangarawa*, des *Tagamawa* et des Gobirawa. Les trois premiers chefs, Malam Jibo, Malam Idi et Malam Rabiyyu sont des *Wangarawa*.

*Gidan Magaji*

Gidan Magaji est souvent présenté comme le maillon rebelle de Shadakori. Le village connaît une histoire riche en rebondissements en ce qui concerne sa direction et ses relations avec la chefferie du Gobir (Souley 1997). Ses ressortissants sont des *rafawa* (cf. *sarki rabi*) chargés de la gestion des points d'eau. Ils se prévalent également du titre de *sarki kaya*. Isa Mindau est actuellement chef de village. Avant lui, il y eut Wage, Boye, Umaru Boye et Mindau Dan Idi.

Tels sont les villages-quartiers qui constituent aujourd'hui le chef-lieu du canton de Shadakori. C'est le fruit du regroupement forcé intervenu à partir de 1964 (cf. supra). Nous parlons de villages-quartiers pour mettre en relief le fait que ces entités ne se perçoivent pas comme de simples quartiers de l'agglomération de Shadakori. Comme le relève bien Saadou (1999:21) : « *Ces différents villages n'aiment pas qu'on les prenne pour des simples quartiers de Shadakori. Chacun tient à sa particularité, son identité historique.* » En dehors du cas spécifique de Dan Indo, tous les *maygari* de l'agglomération ont des liens politiques symboliques forts ou de filiation matrimoniale ou parentale avec la chefferie du Gobir et, consécutivement, avec celle de Shadakori.<sup>8</sup>

**Les acteurs principaux de la scène cantonale**

Les acteurs de l'arène « shadakorienne » relèvent de quatre sphères : coutumière, associative, administrative et religieuse.

***Le pouvoir dit coutumier***

Il est inexact d'utiliser les qualificatifs « coutumier » ou « traditionnel » lorsque l'on traite de la chefferie de canton, au moins dans le cas de Shadakori et des autres cantons du Gobir. L'autorité cantonale n'a rien de coutumière au sens où le « coutumier » serait à la fois oral et précolonial. Elle a été instituée par la colonisation, à travers des textes réglementaires (motivés, présentés et défendus légalement par des autorités). Elle n'est pas « traditionnelle » ou ancestrale, comme le prétend l'ordonnance 93-28 du 30 mars 1993, qui constate au Niger « *l'existence de collectivités dont les structures ont été héritées de nos traditions et coutumes* ». En fait, le rapport de présentation par Ramadier de l'arrêté du 16 novembre 1965 portant réorganisation de la chefferie au Niger relève que beaucoup de chefferies de canton « *n'ont qu'une existence récente* ». Il souligne clairement que le « *canton [est] une donnée spécifique de notre administration [c'est à dire l'administration coloniale]* » (cf. aussi Olivier de Sardan 1984).

*Le chef de canton*

La loi 93-28 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle en République du Niger, présente le chef « traditionnel » ou « coutumier » comme un « *magistrat de l'ordre administratif* ». Il a, entre autres, la charge de maintenir l'ordre public sur son territoire. C'est ainsi qu'il peut réquisitionner la population, les moyens, et les agents de l'État, notamment en cas de menace à l'ordre public ou de calamité

naturelle. La loi lui reconnaît également « *le pouvoir de conciliation des parties en matière coutumière, civile et commerciale* ». En termes de rétribution, le chef de canton bénéficie de certains « *avantages matériels et sociaux* ». Elle prévoit une allocation annuelle à la charge du budget national, des rétributions particulières pour des tâches relevant de la fiscalité ou de l'État civil, diverses indemnités et des allocations familiales à la charge des budgets des collectivités locales.

À Shadakori, comme ailleurs dans la plupart des pays hausa du centre-est du Niger, le chef de canton est désigné par le titre *sarki* (chef). Le *sarki* incarne l'autorité administrative suprême à l'échelle du canton. Figure de l'État aux yeux de ses administrés, il est le représentant de ces derniers auprès des pouvoirs publics. C'est l'interlocuteur privilégié (premier sollicité) des services déconcentrés de l'État et de tout intervenant extérieur (type projet).

La chefferie est dite *saranta*. Elle est détenue depuis 1984 par le *sarki* Maman Jika. Il a remplacé son demi-frère Sakola Jika, démis, qui avait lui-même remplacé son père Jika Salau, premier *sarki* de Shadakori de 1953 à 1977. Les Jika sont des princes du Gobir, descendants de la lignée des Yakubawa,<sup>9</sup> donc ayants droit de la chefferie de province du Gobir.

Le chef de canton a sous son autorité les chefs de secteur et les chefs de village et de quartier. Il est, en principe, sous l'autorité du chef de province de Tsibiri, lequel coiffe les quatre cantons du Gobir. Néanmoins, il est utile de rappeler que les chefs de canton du Gobir<sup>10</sup>, en tout cas celui de Shadakori, sont également princes de la province. L'autorité du chef de province, même si elle a été forte dans le passé, notamment sous Agada Na Gogo, s'estompe de plus en plus : les chefs de canton s'occupent souvent de manière indépendante des affaires de leurs cantons sans en référer nécessairement au chef de province ; leur participation à la prière collective, marquant la fête de la Tabaski, à la cour de Tsibiri, pour témoigner leur allégeance au *sarki* Gobir, n'est plus d'actualité.

*Sarki* Maman Jika a exercé les fonctions de sous-préfet avant sa désignation au trône de Shadakori. C'est un leader très actif sur la scène nationale : il est un membre très influent de l'Association des chefs traditionnels du Niger (ACTN), et il est très souvent sollicité pour participer à divers forums organisés par des organisations non gouvernementales (ONG) ou des projets, et à des campagnes, du type « lutte contre le mariage précoce », mises en place par des organismes internationaux tels que l'UNICEF. Contrairement à nombre de chefs, il réside au village. Ainsi est-il bien imprégné de la vie de son canton et de ses administrés.

Homme à forte personnalité, il se trouve au cœur de toutes les actions de développement entreprises sur son territoire. Tout à fait conscient des stratégies d'approches implicites de certains développeurs visant à éviter le contrôle de leurs actions par les chefs locaux, il exprime ainsi sa position :

Mais il faut encore vous rappeler que les leaders ont un rôle à jouer ; parfois dans certaines approches, on essaie de contrôler les leaders, qu'ils soient administratifs ou coutumiers, dans leurs communautés ou dans leurs zones de responsabilité. Mais, parfois, ce n'est pas dans l'intérêt des populations. Le leader est là avec la population

[...] C'est important. D'abord en tant que leader, en tant que chef, l'avantage c'est que le chef connaît tout le monde ; et connaître, ce n'est pas connaître physiquement, mais connaître aussi les caractères. Ça c'est important. Et ça, lorsque le chef joue un rôle dans un organe donné, et où tout le monde est là, les avis qu'il peut donner sont très éclairés [...] Je pense que le leader a beaucoup plus de souci de préserver le bien commun, d'une manière générale. Dans la population on peut aussi avoir des gens qui ont ce souci. Mais le chef a l'avantage d'en avoir plus, et d'avoir une vision, car s'il y a quelque chose qui capote, il va se sentir impliqué en tant que responsable, et c'est avec lui qu'on va faire toutes les démarches pour pouvoir trouver les moyens de reconstruire.

Le *sarki* a différents « courtisans-collaborateurs », les principaux sont : les chefs de secteur, le *dan galadima*, le *ma ji dadi*, le *uban doma* et le *kevasan*, le *yari* et ses *dogarai*.

Nous avons vu ci-dessus que la loi prévoit des rétributions pour les chefs dits traditionnels (certains avantages matériels et sociaux, une allocation annuelle, des rétributions particulières, diverses indemnités et des allocations familiales), mais tout cela reste, sinon purement théorique, du moins fortement aléatoire. Le *sarki* ne dispose d'aucune ressource régulière pour entretenir sa cour et son palais. Qu'en est-il de ses « collaborateurs-courtisans » ? La loi prévoit la prise en charge de l'entretien du palais (lorsqu'il est considéré comme patrimoine public), mais pas celle des « personnels » de la cour. Alors, et comme l'avoue le *sarki dogarai*, les courtisans-collaborateurs « grappillent » sur quelques « frais de justice » et s'en remettent aux gestes du *sarki* :

R : Tout celui qui vient pour une affaire à juger, il s'acquitte des frais de dossier. Ensuite, il y a les frais de convocation et les frais de la cour. Les frais de dossier sont remis au *sarki* ; les frais de convocation sont donnés au *dogari* et les frais de la cour aux courtisans.

Q : En dehors de ces frais, comment le *dogari* gagne-t-il son pain quotidien ?

R : Il gagne son pain auprès de Dieu. Il cultive son champ. Le champ, comme tu le sais, si tu ne récoltes rien aujourd'hui, demain tu récolteras peut-être quelque chose. Et puis, il y en a, parmi les villageois ou les visiteurs qui, quand ils viennent à la cour, te donnent 25 ou 50 FCFA pour la kola.

Q : Y a-t-il des gestes que le *sarki* vous fait ?

R : Oui, il nous fait des gestes et il s'occupe de nos maisons.

Q : Qu'est-ce que cela veut dire ?

R : Tu sais, si par exemple tu es absent, parti en mission, le *sarki* peut envoyer quelque chose chez toi. N'est-ce pas s'occuper de ta maison ?

Le chef de canton est un homme respecté, voire craint de ses populations. Paradoxalement, on remarque que le chef reste pratiquement impuissant lorsqu'il s'agit de mobiliser ses administrés pour une cause publique. Par exemple, nous avons pu observer une très faible participation des villageois à la construction des paillotes du collège : à peine une dizaine de personnes travaillant sous le regard du *sarki*, devant l'indifférence notoire de plusieurs jeunes hommes et femmes vaquant à leurs

occupations quotidiennes. Un autre exemple : en matière économique, les individus sont très indépendants. Un villageois s'explique :

Tout ce qu'il peut faire, c'est quoi ? Dire qu'il ne sera pas clément le jour où tu auras un problème qui va te conduire à la cour ? C'est tout. Ce n'est pas lui qui me nourrit, je ne travaille pas pour lui, il n'y a rien entre nous. C'est si je vais là-bas pour une histoire qu'il peut me voir (un habitant de Shadakori).

Autrement dit, dès qu'on quitte le registre de certaines « capacités de nuisance » quand on a affaire à lui, le chef reste sans moyen de coercition sur sa population. Il n'a pas de fortes capacités répressives : selon la loi, il peut concilier des parties en litige, requérir la population en des cas graves, etc. Elle stipule aussi qu'il doit assurer l'ordre public, mais elle ne lui en donne aucun moyen, se bornant à dire qu'il doit rendre compte par procès verbal à l'autorité hiérarchique supérieure, à savoir le préfet. De fait, si le *sarki* peut prononcer des amendes, les personnes ou parties amendées ne sont pas contraintes de s'en acquitter car elles peuvent faire appel de cette décision auprès d'autres instances (la gendarmerie, le chef de province ou le sous-préfet, voire le juge à Gidan Roumji ou à Maradi, et même le préfet). Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait penser, seuls les plus démunis subissent la contrainte de la *saranta*. Comme le résume ce paysan, parlant des chefs en général :

C'est pour la clémence et la compréhension qu'on a besoin d'être en bons termes avec eux. Sinon, la fréquentation des chefs n'a aucun intérêt. Ce sont tous des exploitateurs.

Dans tous les cas, le *sarki* demeure malgré ces limites réelles le pilier central du canton. Son pouvoir symbolique reste régnant dans les représentations et perceptions populaires. L'expérience qu'a le chef de Shadakori de l'administration nigérienne « moderne », sa connaissance forte du terroir et des populations, et ses réseaux de relations font de lui un homme incontournable dans la politique locale. Malgré ses faibles moyens, il a des capacités d'action, notamment en matière électorale, ou dans les interventions des projets de développement. Il n'a pas d'opposition affichée ou organisée de façon crédible, comme il en existe dans certains cantons ailleurs au Niger (en particulier dans l'ouest du pays). Quoi qu'il en soit, à Shadakori, comme le dit si bien ce chef de village : *ba a buta da sarki* (littéralement : « on ne fait pas feu sur le chef »). Cela signifie qu'on n'a pas intérêt à se fâcher avec lui, car, en cas de conflit, on serait fatalement perdant.

#### *Les chefs de secteur*

Le *mai kanfani* (chef de secteur) n'a pas d'existence légale. Ni l'arrêté du 16 novembre 1965, ni l'ordonnance 93-28 n'y font allusion. Néanmoins, lorsque l'on remonte à la naissance du canton, on se rend compte que Shadakori a d'abord été un « secteur » du Gobir (cf. supra).

Désigné par le chef de canton, le *mai kanfani* représente ce dernier dans un certain nombre de villages. Il existe trois secteurs à Shadakori : Est, Ouest et Centre. Les chefs de secteurs sont invisibles en dehors de missions expresses qui leur sont



confiées par le chef de canton. Ils s'occupent de la collecte des impôts des villages se trouvant dans leur secteur. Parfois, certaines parties en litige les contactent avant de s'adresser au chef de canton. En principe, ils sont les supérieurs hiérarchiques des chefs de village qui doivent s'adresser à eux avant d'aller vers le chef de canton.

#### *Les chefs de village*

Il y en a 107 officiellement. Nous avons particulièrement côtoyé les six chefs de village résidant à Shadakori même. On dit de ceux de Kowa Goni, Gidan Magaji et Mallamawa qu'ils sont actifs et remarquables. Ceux de Zukut, Na Giddi et Talala, liés de façon indirecte au chef, ont la mainmise sur la gestion des aides extérieures. Parmi tous les chefs, ceux de Kowa Goni, de Gidan Magaji et de Mallamawa se détachent nettement. Le premier se démarque par son franc-parler et la grande cohésion de son village (jamais d'impayés à quel que projet que ce soit pour quel qu'habitant que ce soit). Le second est réputé pour sa capacité (voire son outrecuidance) à s'opposer publiquement au chef de canton sans que ce dernier puisse le contraindre (lui ou sa population). Le chef de Mallamawa, lui, se distingue par sa sagesse. Il apparaît comme une sorte d'arbitre car Mallamawa reste souvent en dehors des enjeux qui secouent Shadakori : gestion d'un comité ou d'un fonds communautaire, choix d'actions de développement, etc.

Dans les textes, et de façon classique, les chefs de village s'occupent des affaires mineures : bagarres sans écoulement de sang, divorces, vols non qualifiés, adultères, etc. C'est le premier échelon de la justice. On peut l'éviter, mais le chef de canton s'assure toujours qu'on y est passé.

Même si tu nous sautes, il te renvoie ici. Il demande toujours notre présence et s'assure que nous avons été approchés (un chef de village à Shadakori).

En outre, les chefs de village ont une sorte de privilège implicite dans la désignation des collaborateurs des projets et autres institutions de développement. Tous les dirigeants d'associations locales, tous les employés subalternes et autres commis temporaires sont leurs fils ou proches parents.

C'est nous qu'on doit consulter car nous sommes les seuls à connaître individuellement tout le monde, le caractère de chacun, ses capacités, etc. (un chef de village à Shadakori).

#### ***Les associations***

La dynamique associative<sup>11</sup>, indépendante du pouvoir politique et des institutions étatiques ou de développement, est tout à fait récente (moins d'une quinzaine d'années de présence). Dans le passé (de l'indépendance aux années 1980), les associations étaient créées et encadrées étroitement par l'État central ; elles se constituaient sur la base d'une catégorie de population (par exemple femmes, jeunes ou commerçants) ou d'un secteur socio-économique (agriculture, éducation, transport, etc.). Elles avaient un rôle de courroie de transmission entre le sommet de l'État et les populations, et donc une fonction de mise en œuvre des idéaux politiques dictés de

Niamey. Elles assuraient un certain contrôle social, et un encadrement politique des masses populaires.

Aujourd'hui, on peut dire que les associations prolifèrent. Elles paraissent moins politisées et sont bien souvent désignées par une expression à la mode : « membre de la société civile ». Dans leur très grande majorité, ces associations dites de la société civile se caractérisent ainsi :

- structuration très élémentaire (bureau avec quelques postes clés, pas d'AG fréquente ou régulière, etc.) ;
- fonctionnement informel (pas de reconnaissance légale, pas de textes statutaires ou réglementaires) ;
- impulsion extérieure (création par, pour ou à la faveur d'un financement ou d'un intervenant extérieur) ;
- ressources modiques (limitées à des cotisations plus symboliques que destinées à asseoir une réelle vie associative) ;
- séparation des sexes (de rigueur à peu près partout) ;
- contrôle par des élites locales, le plus souvent liées à la chefferie « coutumière » ou basées hors des villages.

En dehors de ces formes associatives « modernes », il a existé des groupements que l'on peut qualifier de « traditionnels » au sens où ils sont propres à la culture locale, transmis de génération en génération, et datent de bien avant les pénétrations islamique et coloniale. De ces groupements, seuls les très vieux, ont quelques souvenirs. Il s'agit, en réalité, des mécanismes socio-économiques de reproduction sociale. La plupart ont disparu, ne persistent que deux d'entre eux qui apparaissent comme des structures d'entraide sociale.

Nous aborderons d'abord ces groupements traditionnels, avant d'en venir aux associations actuelles.

#### *Les associations traditionnelles*

Ces anciens regroupements sont la *gayya*, le *tanyo*, le *tagode*, le *maida banya*, le *gamin banmu*, le *taiko*, le *bashakala* et le *barance*. On ne rencontre aujourd'hui que la *gayya* et le *tagode*. Il s'agit de regroupements occasionnels et non formels d'entraide dans le cadre de l'exploitation agricole et de la main-d'œuvre. *Gayya* peut être traduit par « invitation culturelle » (entendu comme invitation à participer à des travaux, généralement des travaux champêtres). C'est un « travail collectif où le bénéficiaire prend en charge la nourriture des travailleurs. Cette forme d'entraide peut être initiée par le bénéficiaire ou par la population du village. Il regroupe généralement beaucoup de personnes (10 à 50) ». <sup>12</sup> *Tagode* (*ta*, elle ; *gode*, remercie) peut se traduire par « elle (dit) merci ». C'est une forme de *gayya* organisée par le beau-fils dans les champs de ses beaux-parents, l'idée étant de combler le vide (de main d'œuvre) occasionné par le départ de la jeune mariée de sa famille vers la famille de son époux.

On peut rattacher à ces formes d'entraide à une structure comme la *samaria*, instituée après l'indépendance et présentée par les pouvoirs successifs (particulièrement

sous le régime de Kountché)<sup>13</sup> comme une forme d'organisation « traditionnelle », « ancestrale ». La *samaria* a disparu après la Conférence nationale souveraine en 1991, même si certaines personnes continuent à s'appeler *mai samari* (chef de la jeunesse), titre donné au responsable de la *samaria*. Entre 1960 et 1991, elle a constitué l'un des tremplins de mobilisation et de contrôle de la jeunesse en particulier et des masses populaires en général pour le pouvoir politique.

Cela dit, des regroupements associatifs modernes existent à l'heure actuelle sur le terrain. On peut distinguer les associations qui naissent d'initiatives purement locales et celles qui sont impulsées par les interventions extérieures.

#### *Les initiatives endogènes*

Les associations que nous qualifions d'initiatives endogènes n'ont pas d'existence légale. En terme de sociabilités (échanges, solidarités, reproduction sociale), elles sont très actives et répondent à des besoins spontanément « réglés » par les mutations sociales. Ces associations sont rarement prises en compte dans la vie publique officielle (État central, pouvoir local, projets), sinon pour être transformées (réorganisées) en vue de répondre à des schémas de convenue exogène. Leur nombre n'est pas bien connu. Trois cas nettement visibles : les *fada* et clubs *tsabi sonka*, les groupements féminins d'*adasbe*, et la *majalissa*. Ils illustrent bien notre propos introductif. On verra que, dans le premier cas, il s'agit d'une structure endogène, contemporaine, et donc adaptée au contexte culturel actuel. Avec la deuxième structure, on étudiera la récupération opérée par un intervenant extérieur ainsi que la conséquence immédiate de son départ : le retour à des procédures non pas « traditionnelles », mais légères et appropriées par les populations. Enfin, le troisième cas nous amènera au courtage en développement : une élite hétéroclite se positionne pour compter dans la vie publique locale (prémices de la constitution d'un espace citoyen ou ONG classique de récupération de rentes du développement ?).

#### *Fada et clubs tsabi sonka*

Ces formes associatives populaires sont désormais incontournables dans les villes et villages nigériens. Elles sont essentiellement nées de la libéralisation de l'environnement médiatique (audio notamment) au Niger, juste après la Conférence nationale souveraine.

À Shadakori il en existe au moins une par quartier. Sous les appellations de *fada* ou de club *tsabi sonka* (qui peut être traduit par « fais ton choix »), se cachent les mêmes caractéristiques sociologiques :

- ces associations sont initiées et animées par des jeunes ;
- elles répondent à des besoins d'entraide (surtout lors des mariages et baptêmes) et d'échanges sociaux ou ludiques, tels que les retrouvailles autour du thé, les discussions et causeries libres, les jeux de cartes, etc.

Généralement un bureau exécutif<sup>14</sup> est désigné (et non élu). Il n'y a pas d'élection au sens où des candidatures se présenteraient de façon concurrentielle à des postes

donnés. Les désignations (parfois en l'absence des personnes nommées) se font par un processus consensuel non dit, fondé sur certains critères apparents : l'âge, le statut social et/ou matrimonial, la compétence présumée... Ainsi, par exemple, les présidents sont-ils choisis parmi les aînés du groupe, jugés « sages ». On choisira pour le poste de secrétaire général (*ma'ga takarda* ou *mai rubutu*) un déscolarisé ou un alphabétisé, présenté comme maîtrisant l'écriture. De même, on pensera à un commerçant implanté dans le village pour le poste de trésorier, car il sera considéré comme étant un bon gestionnaire. C'est la même logique de la désignation sans élection véritable qui s'applique d'ailleurs aux organisations suscitées par une intervention extérieure.

Les *fada* et clubs *tsabi sonka* instituent des cotisations périodiques et/ou occasionnelles (entre 25 et 250 FCFA). Ces associations vivent et parviennent à tenir des réunions régulières, d'autant que leurs membres se voient très souvent, presque quotidiennement.

Il y a aussi des *fada* et clubs *tsabi sonka* qui transcendent le niveau villageois. En effet, grâce à la radiodiffusion, les jeunes établissent des relations intervillageoises et à l'échelle de la région.

Parfois, les jeunes s'adonnent, dans le cadre des *fada*, à des activités d'intérêt général : désherbage des cimetières, balayage des artères du village, etc.

Ces associations sont théoriquement mixtes. Cependant, on ne verra jamais « *de filles dans les structures dirigeantes des clubs et fada* » (Saadou 1999:5). En réalité, même si les jeunes hommes affirment la mixité de leur association, on peut parler, au mieux, d'une structure à deux ailes séparées : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. La mixité proclamée est celle de la réalité villageoise : les femmes et les hommes vivent ensemble, dans le même village ; mais les deux groupes ne se retrouvent que dans l'intimité du foyer ou d'une relation amoureuse. Sur la place « publique », au marché, aux cérémonies de mariage ou de baptême, ce sont deux mondes qui en général se côtoient sans se mélanger.

#### Les groupements féminins

Il s'agit d'associations féminines qui pratiquent la tontine. Ce terme est utilisé dans le langage courant du monde du développement pour traduire le mot hausa *adasbe*. C'est une sorte de système d'épargne collective à durée déterminée (selon le nombre de participantes, généralement autour d'une dizaine), basé sur la mise en commun de fonds à intervalle régulier (en général chaque semaine), et l'octroi de ces fonds aux différentes participantes à tour de rôle. Autrement dit, le montant des cotisations recueillies lors de chaque réunion est à chaque fois entièrement remis à l'une des participantes, selon un tour de rôle fixé à l'avance ou tiré au sort, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les femmes aient pu en bénéficier. Ce type d'épargne permet le financement des dépenses « sociales » (mariages et baptêmes) ou de l'équipement ménager.

Cette pratique dite traditionnelle a été reprise et transformée par CARE au début des années 1990, sous le nom de *asusu*. Le changement apporté est substantiel. Désormais, les cotisations périodiques ne sont plus données chaque semaine à une

participante, mais constituent un fonds de prêt à intérêt à court terme, qui sera partagé à la fin de l'année entre toutes. Par ailleurs, les profits et frais divers (intérêts, pénalités pour le retard dans le remboursement, ou pour absence ou retard à une réunion) sont versés à ce fonds.

Il y avait deux types de tontines : les tontines de quartier (ou village) et la tontine regroupant un ensemble de quartiers (ou villages). Les premières sont dites *karamin guri* (objectif à court terme) ; la seconde *dogon guri* (objectif à long terme). Les *karamin guri* étaient présentes dans tous les quartiers. Il n'y avait qu'une seule *dogon guri* qui regroupait tous les quartiers. De nombreux problèmes assaillaient ces tontines. Le plus sérieux était le manque de secrétaires « qualifiées ». De toutes ces caisses, seules celle de *dogon guri* et celle de Zukut/Na Giddi avaient un cahier bien tenu, par la même personne. Pour toutes les autres, les femmes utilisaient des cailloux pour compter le nombre de versements. Pour ce qui était des amendes, des prêts et autres retards, tout était retenu dans la tête. On imagine aisément les contestations et autres soupçons que peut susciter ce système de comptage. Un autre problème résidait dans les séances de versement (*zubi*) et de prêt (*bash*), séances fastidieuses et harassantes. Elles duraient entre trente minutes et une heure, ce qui bloquait les femmes à un moment où il leur fallait travailler. Et de fait, au cours de ces séances, les retards étaient nombreux et plusieurs femmes se faisaient représenter, souvent par des fillettes.

#### Majalissa

Une association se dénommant Majalissa (littéralement « assemblée », mot d'origine arabe) s'est structurée depuis quelques années (deux à cinq ans selon les sources). C'est un groupe d'une trentaine de jeunes hommes qui se donnent pour mission d'aider le village chef-lieu de canton dans les travaux d'intérêt général : balayage des artères du village, désherbage du cimetière, entraide, etc. Majalissa affirme son autonomie et s'affiche comme une structure non chapeautée par un projet. Néanmoins, les membres de l'association sont souvent invités dans les activités coordonnées par le projet développement local Maradi (PDLM) de la Coopération suisse.

« Nous sommes à la recherche d'un projet avec qui nous aurons une collaboration étroite pour pouvoir travailler. Il y a le PDLM qui souvent, lorsqu'il organise une réunion, nous y invite. Par exemple, avant hier j'étais à une réunion à Gidan Roumji en compagnie du président de l'association. La réunion portait sur la démocratie » (un membre de Majalissa).

La Majalissa paraît très active et est présente presque partout dans les réunions villageoises. Les membres, ayant tous entre 25 ans et la trentaine à peine passée, s'impliquent volontairement dans les activités collectives. Ils ne lésinent pas sur leur temps pour s'exprimer et se faire remarquer. Certains y voient une volonté de se poser comme interlocuteur privilégié des intervenants extérieurs (du principal intervenant s'entend, soit le PDLM) au même titre que le groupement *Ci Gaba* suscité et mis en place par le projet. D'autres pensent à l'émergence spontanée d'un mouvement de la société civile. Ce serait une évolution d'un rassemblement « qui était

*un groupe de jeunes autour des activités cérémoniales et autres activités communes* » (coordinateur PDLM). Tout compte fait, il nous paraît évident que le volontarisme poussé, pour ne pas dire forcé, de ces jeunes s'inscrit dans une démarche de quête de « projet ». Nous sommes dans des configurations déjà bien décrites ailleurs (cf. notamment Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan 2000).

#### *Initiatives d'origine exogène*

On tend en ce cas vers un certain formalisme (textes écrits ; structuration, organisation et fonctionnement plus ou moins à l'image de ces textes ; reconnaissance officielle). Mais, donnée primordiale, ces associations demeurent totalement liées à leurs initiateurs et/ou bailleurs.

#### Les groupements paysans

Ce sont des associations regroupant des producteurs dans un domaine donné (maraîchage, culture et exportation du niébé, production et vente d'huile d'arachide, etc.) ou des adhérents spécialisés dans une activité précise (alphabétisation, vulgarisation agricole, conduite de projet, etc.). Selon les statistiques du service de l'agriculture de Gidan Roumji, il y aurait 33 organisations rurales officiellement enregistrées au premier semestre 2001. Il en existe probablement plus si on tient compte du fait que chaque projet met toujours systématiquement en place des comités et autres groupements qui sont l'interface entre lui et la population. La plupart des organisations recensées officiellement sont concentrées à Darge au sein d'une union dominée par des producteurs, des maraîchers et des femmes.<sup>15</sup> Ces 33 organisations ne touchent que 23 villages sur les 107 que compte le canton. Elles sont jeunes car les plus anciennes datent de 1998.

Pour Diarra Doka *et al.* (2001), la création de ces organisations rurales s'explique, entre autres, par une volonté de « répondre aux attentes des intervenants et attirer éventuellement des financements extérieurs ». Souvent, elles sont en place à l'initiative des chefs et des représentants des partis politiques. Ces organisations s'appuient toutes sur des partenaires extérieurs qui suscitent leur création, assurent leur formation et financent leurs activités. « Elles sont en phase de maturité mais ne peuvent encore travailler sans appui et jouer un rôle valable dans la société civile » (Diarra Doka *et al.* 2001:39).

Il faut ajouter dans cette catégorie, les associations intervillageoises (AIV). Les AIV s'inspirent des expériences d'interventions de la Coopération suisse dans la région, en matière de recherche-action avec le PDL, et en matière d'hydraulique avec le projet hydraulique Niger-Suisse (PHNS). La genèse est expliquée ici par le coordinateur du PDLM :

Vous savez, en 1998 déjà, nous parlions du fonds de développement local [...] Cette vision nous a poussés à mettre en place les sous-comités consultatifs, qu'on a mis en place pour des enjeux liés aux ouvrages hydrauliques [...] Donc, avec la réflexion qui a découlé au niveau de la Coopération suisse et qui tendait vers la mise en place du fonds de soutien aux investissements locaux, nous avons redéfini cette question avec [nos partenaires villageois]. Est-ce que les sous-comités consultatifs tels qu'ils étaient

autour d'un enjeu sectoriel qui est l'eau pouvaient répondre quelque part aux ambitions multisectorielles du fonds de soutien aux investissements locaux ? Et là, nous avons fait un travail en collaboration avec Marthe Doka sur le terrain, avec ces sous-comités consultatifs qui ont émis le vœu de voir que ces structures changent [...] Et ici, le but du soutien aux investissements locaux est le cofinancement. Donc pour les communautés, il faut déjà préparer les villages à être responsables, c'est-à-dire à penser à la mobilisation de cofinancement. [Voilà] pourquoi les AIV [...] Donc du coup, ce ne sont pas tous les villages du secteur qui sont membres de l'AIV, mais des villages qui ont pu réunir dans leur compte au niveau de la CPEC [la part sociale demandée - caisse populaire d'épargne et de crédit]. Et les frais d'adhésion selon l'AIV vont de 7 000 FCFA à 12 500 FCFA. Voilà comment les AIV sont nées » (le coordinateur du PDLM).

On peut comparer ces AIV à des sortes d'ONG locales. L'idée est de susciter et de contribuer au renforcement des capacités locales en maîtrise d'ouvrage.

#### Les comités de gestion

Les comités de gestion s'occupent exclusivement d'une activité ou d'une infrastructure à l'échelle de la zone de couverture où elle a été mise en place. Les principaux secteurs concernés sont la santé, l'éducation, l'eau et l'agriculture. Les animateurs de ces structures reçoivent généralement une formation à la gestion. Presque la quasi totalité des dirigeants sont alphabétisés. Il existe un comité de gestion pour le CSI et un autre pour la mini-adduction d'eau potable.

Les comités de gestion restent donc essentiellement « techniques » et demeurent fortement encadrés par les agents des administrations concernées (Santé, Éducation, Environnement, etc.) ou des animateurs de projets. Même s'ils font l'objet de luttes factionnelles (entre clans, quartiers, partis, etc.), ils demeurent en marge de la vie « politique » locale. Le débat à propos de ces comités porte plutôt sur leur capacité à accomplir leur mission dans la rigueur et la transparence exigées. On peut également se demander jusqu'à quel point ils développent et entretiennent en leur sein la prise de décision collégiale, démocratique. Hélas, c'est justement là où le bât blesse. Ces comités peinent à fonctionner. « *En général, les membres du comité de gestion reçoivent une formation pour gérer des fonds, contrôler et tenir les comptes ; ils détiennent à eux seuls le pouvoir de décider, d'informer les membres, d'organiser, d'animer et de suivre les activités* » (Diarra Doka *et al.* 2001:41).

Le constat fait par un chercheur spécialiste de la question et de la région est le suivant : « *Même si les responsables des groupements disposent de l'information ou de la formation, sur le terrain on n'a pas l'impression que ces informations, cette formation, descendent vers la base, comme s'il y a une sorte de rétention de l'information. N'importe quel intervenant fera la désagréable expérience en arrivant dans un village qu'il est obligé de reporter la réunion parce qu'un responsable important du groupement est absent ou malade. Personne d'autre ne peut donner l'information en son absence* » (Saadou 1999:11).

Pour leur part, Diarra Doka *et al.* (2001:41) relèvent qu'il y a une absence totale de culture de contrôle : « *La difficulté réelle observée dans le fonctionnement de ces comités est l'insuffisance de contrôle interne* ».

### L'association des parents d'élèves

Il y a enfin une Association des parents d'élèves (APE). Elle est dirigée par Abara Jika. Les APE ont longtemps été des instruments suscités et utilisés par les pouvoirs établis dans le cadre du contrôle d'un secteur subissant de perpétuels soubresauts. Les parents d'élèves sont ceux qui ramènent les enfants et les adolescents sur les bancs des classes lorsqu'ils descendent dans la rue, cassent, etc. ; ils jouent les pompiers et les négociateurs. Souvent, ils sont mis à contribution pour mobiliser des cotisations ou de la main d'œuvre afin de construire un mur, refaire des paillottes, réaliser des activités *extra muros*, etc.

### **Le pouvoir administratif**

À Shadakori, les services techniques de l'État représentés sont l'éducation, l'environnement, l'agriculture, l'élevage et la santé. L'agriculture, la santé et l'éducation ont une présence visible : ces services disposent de locaux (classes pour l'école, bureaux et logement du chef pour le CSI, logement du chef pour l'agriculture). Ils sont tous hiérarchiquement rattachés à des échelons supérieurs, situés à Gidan Roumji, auxquels ils rendent des comptes. Leur interlocuteur immédiat sur place, comme nous l'avons vu, est le chef de canton ; c'est du reste ce que prévoient les dispositions légales. On peut donc considérer le chef de canton comme un élément du dispositif administratif. Les autres services clés de l'administration publique demeurent à Gidan Roumji et à Maradi. C'est le cas de l'hydraulique et du « plan » (aujourd'hui « économie et finances »).

### *La santé*

Shadakori compte deux centres de santé intégré (CSI) : l'un à Maiki (extrême est du canton) et l'autre à Shadakori, chef-lieu de canton.

Le CSI de Shadakori est opérationnel depuis 1995. Le centre est sous recouvrement des coûts, politique pour laquelle la région de Maradi fut l'une des zones pilotes pour tout le Niger. Auparavant, il y avait un poste médical, ouvert en 1958. Le CSI est dirigé par un infirmier major.

Un COGES (comité de gestion), mis en place en 1995, « supervise » les activités du CSI. Il est composé du chef CSI, de son adjoint et de quatre représentants de la population qui occupent les postes de président, gestionnaire, trésorier et secrétaire. À ce *staff*, il faut ajouter quinze membres représentant chacun un village (villages situés à moins de quinze kilomètres de Shadakori).

### *L'éducation*

On note l'existence d'un collège d'enseignement secondaire (CES), de deux écoles traditionnelles (écoles primaires publiques), d'une médersa (école franco-arabe) et d'une école coranique.



### Les écoles traditionnelles

Il s'agit de l'école centre et de l'école quartier. La première se trouve dans le quartier Zukut. La seconde est implantée à Kowa Goni.

L'école quartier a été ouverte à la rentrée 1992. L'APE existe théoriquement depuis cette année-là. Elle avait été précipitamment mise en place pour constituer un partenaire pour le projet sectoriel de l'éducation fondamentale (PROSEF). En effet, ce programme exige, pour intervenir dans une localité, l'existence de cette association comme partenaire. Ce dernier doit, en fait, fournir 12 pour cent du montant des frais nécessaires pour la construction d'une classe.

L'école centre a été ouverte en octobre 1956. Elle couvrait les villages de Sama'ila, Kyemro, Garin Kyapai, Bunguji, Dan Ma'doci, Shadakori et Gidan Magaji. Au regard des irrégularités et de la très mauvaise fréquentation, mais aussi avec la création de nouvelles écoles, l'école ne recrute plus que dans les villages de Dan Ma'doci, Sama'ila, Kyemro et Garin Kyapai. À la rentrée d'octobre 1996-1997, vingt-neuf élèves au lieu des cinquante prévus ont été accueillis. Le recrutement s'est étalé sur environ un mois et demi. Depuis presque une décennie, il se fait selon la volonté des parents. Auparavant, les directeurs recevaient une liste de la sous-préfecture de Gidan Roumji ; ils envoyaient alors une convocation à chaque parent dont le nom de l'enfant figurait sur la liste. Aujourd'hui, les enseignants sont réduits à recruter « à vue », à supplier les parents d'envoyer leurs enfants à l'école.

### La médersa

Elle a été créée en octobre 1996 à la demande de la population, relayée par le chef de canton. Elle occupe un hangar situé dans les locaux de l'ex-CPR. Il s'agit d'une sorte de garage fait de trois murs et d'un toit en tôle auquel on a ajouté un quatrième mur fait de haies de tiges de mil. Ce local, qui tient lieu de classe, ne dispose ni de porte ni de fenêtres. Le directeur assure les cours en arabe. Une maîtresse enseigne le français aux enfants âgés de 6 à 8 ans. L'école compte quarante-trois élèves dont vingt-deux filles. La fréquentation est très bonne selon le directeur.

À noter qu'il existe de petites écoles coraniques traditionnelles, ouvertes surtout la nuit et accueillant au plus une dizaine de jeunes enfants. Une version moderne de ces écoles de « rue » s'appelle Madina Tul A Habiba Shadakori. Elle a été créée en 1992, avec un franc appui du chef de canton, par un jeune étudiant islamique ayant fréquenté Sokoto. C'est une école chapeautée par l'Association pour le rayonnement de la culture islamique (ARCI). En principe, les meilleurs élèves ont la possibilité de poursuivre leurs études à Maradi, puis à Kano et ensuite à Kaolack (Sénégal). Madina Tul A Habiba Shadakori a trois niveaux d'études pour un effectif de 250 élèves âgés de 5 à 6 ans. L'école occupe les locaux de l'ex-bâtiment de la coopérative CLUSA (Cooperative League of United States of America). Une association de parents d'élèves existe et est fonctionnelle selon le responsable de l'école.

### Le collège

Il a été ouvert en 2002 avec deux classes et un bureau (qui fait également office de salle de réunion) en paillote et précipitamment confectionnés. Ce sont les efforts souvent conjugués, mais parfois opposés, du chef de canton et des ressortissants qui ont abouti à la création du CES de Shadakori. À l'évidence, l'initiative et les démarches administratives (aussi bien à Gidan Roumji qu'à Maradi et Niamey) ont été plurielles, tout le monde a mis la main à la pâte. Le chef de canton a pesé de son poids et de son autorité pour faire bouger l'administration centrale (l'Éducation nationale) ; il est également intervenu auprès de certaines autorités pour obtenir de l'équipement. Les ressortissants se sont mobilisés à travers des cotisations financières et des dons en équipement. Bref, le CES existe finalement.

### *L'agriculture*

Le service de l'agriculture existe depuis 1963. C'est, aujourd'hui, un district agricole. Il coiffe soixante-cinq villages de Shadakori, les autres villages du canton relevant, d'après le zonage établi par le Programme de renforcement des services d'appui à l'agriculture (PRSAA), des districts agricoles de Darge (dix-sept villages) et de Yel Kolta (dix villages). Le chef du service est un conseiller agricole en poste depuis 1996. Il est équipé d'une moto fournie par le PRSAA.

Les activités du service se ramènent essentiellement aux actions des projets. Lors de notre première enquête, c'était l'ère du PRSAA : vulgarisation sur des thèmes relatifs à l'environnement, l'élevage et l'agriculture, menée de concert avec les agents de l'élevage et l'environnement. Ces activités priment sur la gestion des champs CPR (cf. ci-dessous). L'agent de l'agriculture est également – rarement cependant – sollicité pour le règlement des litiges sur les dégâts champêtres. Il intervient pour les estimer. Enfin, il assure des activités classiques ne nécessitant aucun moyen financier immédiat telles que l'observation phytosanitaire des cultures de sa zone d'encadrement, l'estimation annuelle de la campagne agricole, etc.

Un certain nombre de projets ont soutenu l'agriculture à Shadakori. Ceux qui ont collaboré avec le service sont le projet développement rural Maradi (PDRM), le Cooperative for American Relief Everywhere (CARE), le programme engrais Niger (PEN), le programme céréalière national (PCN) et, en ce moment, le PRSAA.

### *L'élevage*

L'agent est en place depuis avril 1992. Le service est une cellule d'intervention de base (CIB) depuis cette date. Il y a deux autres CIB dans le canton de Shadakori : ce sont celles de Darge et Maiki. Le service de l'élevage a deux types d'activités. Des activités classiques (inspection de la viande, contrôle des marchés de bétail, soins aux animaux et campagne de vaccination) et des activités de vulgarisation sur des thèmes relatifs aux trois domaines du développement rural : élevage, agriculture, environnement. L'agent de Shadakori dispose d'une moto dans ce cadre fournie par le PRSAA.

Shadakori connaît une forte activité d'élevage de petits ruminants. Ces animaux appartiennent quasiment uniquement aux femmes. Le troupeau collectif est confié aux bergers peuls résidant à la périphérie de l'agglomération. Pour la plupart, ce sont des Peuls venus des régions nord de Kornaka et du Tagama. Sur place, ils n'ont aucun chef. Eux-mêmes ont amené quelques têtes avec eux, mais l'essentiel de leur bétail est au loin.

On observe aussi quelques bovins (animaux de trait). Ils sont, en général, la propriété des hommes. C'est le gardien du CPR, berger peul, qui en assure la garde dans Shadakori. On compte une trentaine de têtes.

Dans le cadre du PRSAA, l'agent de l'élevage constitue dans chaque village relevant de sa compétence deux à trois groupes de contact de dix à quinze personnes. Il vulgarise avec chaque groupe des thèmes relatifs au développement rural. Voici des exemples de thèmes : Comment lutter contre le sida vert ? Comment améliorer la qualité du fourrage ? Comment améliorer l'alimentation du bétail ? Etc. L'agent d'élevage, à l'instar de son collègue de l'agriculture, est parfois sollicité en cas de dégâts champêtres.

#### *L'environnement*

C'est le service le plus côté aux yeux des populations et des chefs coutumiers à Shadakori. Le canton compte cinq autres services (deux à Darge, un à Maiki et deux autres dans deux villages du canton). L'agent en poste à Shadakori même est en place depuis 1992. Il s'occupe de quinze villages.

Ses activités sont de deux ordres : classiques (protection de l'environnement, mise en place des systèmes de recouvrement des taxes de bois, etc.) et de vulgarisation dans le cadre du PRSAA. Shadakori est un poste forestier. Son agent s'occupe aussi de la forêt classée de Kurungusau.

Régulièrement, et contrairement à ses collaborateurs de l'agriculture et de l'élevage, l'agent de l'environnement est sollicité sur le terrain pour des litiges et dégâts champêtres d'une part, et des conflits sur les aires/couloirs de pâturage/passage, d'autre part.

### **Le pouvoir religieux**

#### *Le culte bori*

Les cultes de possession *bori* sont encore vivaces dans la région en dépit d'une atmosphère « islamisante » partout régnante. Leurs adeptes pratiquent souvent un syncrétisme religieux, avec l'islam en avant, les génies (*iskoki* ou *aljannaï bori*) derrière. À Shadakori, il y a une responsable des *bori*, nommée Jumma, qui organise les cérémonies, accueille les *djyan bori* (adeptes du *bori*). Elle est la représentante sur place de la *inna*, chef suprême des *djyan bori* du Gobir résidant à Tsibiri. Les *djyan bori* sont associés aux cérémonies publiques, intronisation notamment. Ils interviennent aussi dans le cadre de prières collectives païennes, souvent secrètes, destinées à implorer la pluie ou préserver les récoltes des attaques de sauterelles. En général, ils sont sollicités en cas d'échec des marabouts. Ils n'ont aucune relation publique avec ces derniers.

*Une église*

Il existe une église protestante à Shadakori. Elle compte plusieurs dizaines de membres, fils du terroir. L'un d'eux est Maman Nomau Jika, frère du chef de canton. La présence de l'église paraît aller de soi dans l'agglomération, ne suscitant pas d'étonnement et encore moins de manifestation de marginalisation ou de rejet.

*Un islam dominant*

Shadakori est épargné par les agitations islamistes de la région. Jusqu'aujourd'hui, on ne note aucun problème religieux.

L'enseignement coranique est bien ancré. Il existe de petites écoles coraniques traditionnelles un peu partout dans chaque quartier, ouvertes surtout la nuit et accueillant au plus une dizaine de jeunes enfants. Tous les enfants du village y vont « naturellement » dès l'âge de 5 ou 6 ans pour apprendre la prière, certaines règles de conduite sociale et pour mémoriser le Coran. Personne, fille ou garçon, n'y échappe, car c'est un devoir sacré que d'inculquer la culture islamique à son enfant. La fréquentation de l'école coranique répond d'abord à cette sorte de nécessité sociale ; c'est une forme d'intégration de l'enfant à la communauté villageoise. Elle ne s'inscrit pas dans une logique « prosélytique ».

Le chef religieux (*liman* ou *malami*) est désigné par le chef de village ou de quartier. Le chef de canton est informé. Généralement, il y a un à deux *limammai* (pluriel de *liman*) par village. Chaque *liman* de village conduit les prières quotidiennes à un niveau villageois ou de quartier.

Par ailleurs, il y a un *liman* pour l'ensemble de l'agglomération de Shadakori, chef-lieu de canton. Ce *liman* du canton assure les prières du vendredi et celles des deux grandes fêtes musulmanes (Ramadan et Tabaski). Il est considéré comme le premier des *limammai*. Néanmoins, il n'a pas une autorité spécifique sur ces derniers.

En effet, il n'y a pas d'organisation religieuse structurée et investie d'un quelconque pouvoir. De plus, les charges de *liman*, même si les désignations relèvent de l'autorité locale, sont héréditaires. La famille qui détient le titre à un niveau donné (village, quartier, canton) le garde en son sein, par un processus de transmission de père en fils (ou neveu) ou de frère en frère (ou cousin). Il n'y a pas de promotion de *liman* de quartier à *liman* de canton hors du cadre familial.

Les *limammai* organisent parfois des prêches au niveau des mosquées. Ils peuvent être sollicités par le pouvoir coutumier pour donner leurs avis sur tel ou tel sujet conflictuel. Eux-mêmes ne jugent ou ne statuent sur aucune affaire, qu'elle soit civile ou commerciale.

**Les ressortissants**

On ne peut pas parler de véritable association de ressortissants à l'instar, par exemple, des organisations paysannes.

Un certain nombre de personnes issues des villages et résidant en ville, généralement liées à des degrés divers de parenté, se disent intéressées et concernées au plus

haut point par les affaires de leur terroir. Elles constituent alors un réseau d'échanges d'informations, de consultation et de concertation d'initiatives et d'actions, afin de contribuer au développement de leur terroir. Situés hors du terroir (dans d'autres régions du Niger ou à l'étranger), mais gardant souvent un contact plus ou moins direct avec le terroir, les ressortissants sont pour la plupart des « intellectuels », ce qu'on désigne en français local par le substantif d'« arrivés » ; c'est-à-dire des gens parvenus à la fin d'un parcours scolaire ou professionnel et ayant obtenu un emploi dans la sphère publique ou privée. Toutes les couleurs politiques sont présentes parmi les ressortissants.

#### *Une histoire de famille*

Ils interviennent dans la vie de leurs villages respectifs d'abord. Cela se fait par l'entremise de parents qui leur rendent visite de temps à autre dans les localités où ils exercent leurs fonctions, pour requérir aide et assistance diverses (argent, frais médicaux, recherche d'un emploi temporaire, etc.). Certains ressortissants se rendent aussi périodiquement dans leur terroir, soit pour y passer des vacances (parfois avec femme et enfants), soit à l'occasion d'un événement (mariage, baptême, décès, élection, etc.). D'autres se font rares au village, n'y envoyant que femme et enfants. Il y a, dans tous les cas, un contact qui demeure gardé avec le village, avec les parents, avec le *gida*. La relation avec le terroir est d'abord d'ordre familial.

C'est indispensable de garder le contact avec le village [la brousse]. Car c'est l'origine de la famille. C'est la maison (un ressortissant).

#### *L'intérêt général ensuite*

Les ressortissants ont également des contacts entre eux. Ce sont des contacts « naturels » de la vie sociale courante. En général, c'est de là que naissent les initiatives de structuration, d'organisation et d'action en faveur du terroir. C'est à ce niveau qu'on passe à une forme d'action collective d'intérêt général. Cet intérêt général concerne le plus souvent la santé, l'éducation, l'assistance en cas de famine ou autre calamité et l'équipement (infrastructures collectives).

Les ressortissants mobilisent divers modes d'action, entre autres :

- cotisations ponctuelles (construction d'une classe) ou périodiques (dotation en nivaquine pour le CSI à l'approche de l'hivernage) ;
- courtage administratif (démarches pour l'ouverture d'un CES) ;
- courtage en développement (démarchage de projets ou d'amis pour intervention dans la zone du terroir).

Comme on le voit, sans avoir une existence légale (car l'État ne reconnaît pas les associations à caractère régional),<sup>16</sup> les ressortissants s'organisent et interviennent dans la vie de leur terroir, à une échelle qui dépasse le cadre familial. Ils se dotent de moyens qui leur permettent d'agir au niveau cantonal, suivant une démarche d'intérêt général. À ce titre, on peut poser la question de la pertinence de la position intransigeante du ministère de l'Intérieur qui rejette systématiquement toutes les

formes d'associations locales car il les suspecte de « régionalisme ». Les ressortissants ne peuvent pourtant qu'agir pour leur terroir. Et lorsqu'ils s'organisent pour aider leur CSI, pousser à l'ouverture d'un collège, faciliter l'électrification de leur chef-lieu de canton, leurs actions sont bien des actions d'intérêt général, de développement de leur terroir. Il n'y a là aucune menace à l'unité de la région ou du pays. Les ressortissants agissent comme une organisation non gouvernementale (ONG) ou un projet (avec de très faibles moyens) à un niveau micro.

Néanmoins là s'arrête l'intérêt général. Les ressortissants agissent souvent comme un instrument aux mains ou à la merci de partis politiques. Ce peut être le cadre où se négocient les « postes » politiques et les promotions administratives.

Il semble qu'il n'y a pas de tendance naturelle à aller vers tel ou tel bord politique. Les ressortissants adhèrent librement au parti de leur choix. La dynamique de réseaux se met en branle après les résultats des scrutins. C'est à ce moment qu'apparaît ce que l'on pourrait appeler les logiques de consensus et de partage du gâteau. Le consensus veut que les arrangements (aux motifs fluctuants, variés et subtils) prévalent sur le vote. Dans certains cas<sup>17</sup> des têtes de liste n'ont pas été désignées par leur état-major alors qu'elles avaient été élues. Le partage du gâteau veut qu'on n'oublie personne (des militants qui se sont fait remarquer par leur engagement sans réserve) et que chacun soit récompensé. On se répartira donc tous les postes : de celui de ministre à celui de percepteur de taxes dans un marché villageois.

Les ressortissants tiennent le chef de canton informé de leurs actions. Le *sarki* les encourage. Il intervient le plus souvent lorsqu'il y a des blocages (lourdeur administrative, par exemple dans le cas de la demande d'ouverture du CES) ou des litiges à trancher (toujours dans l'exemple du CES, le choix d'un site pour le collège). Ressortissants et *sarki* tirent cependant chacun la couverture de leur côté et revendiquent leur rôle principal dans telle ou telle intervention.

### **Les projets**

Nous ne reviendrons pas ici sur tous les projets intervenant dans le canton. Ils ont été largement passés en revue lorsque nous avons parlé du pouvoir administratif. Ici, nous nous intéressons uniquement au projet développement local Maradi (PDLM).

#### *Le projet développement local Maradi*

Il a fait suite au projet de recherche-action (PDL) intervenu entre 1997 et 2000 dans le canton. Ce fut le seul intervenant extérieur qui avait ses bureaux à Shadakori même : une innovation dans le monde des projets de développement. Les activités de recherche-action ont commencé début 1997. Elles ont été pilotées par un couple d'animateurs résidant sur place à Shadakori. Initié par la Coopération suisse, ce projet recherche-action voulait remettre en cause la philosophie des interventions extérieures jusque-là observée en matière de développement rural dans la région. Malgré cela, ses actions ont été perçues comme peu différentes de celles de ses

prédécesseurs dans la région. En effet, le projet recherche-action a suivi les traces de nombreux projets antérieurs : alphabétisation et crédit.

Tirant les enseignements de cette expérience (recherche-action), la Coopération suisse a déplacé le siège de son projet de Shadakori à Maradi. Au départ, Tsibiri fut pressenti, mais l'idée fut vite abandonnée à cause de sa proximité avec le chef-lieu de canton. Le PDL, en quittant Shadakori pour Maradi, a ajouté un M et s'appelle désormais PDLM. Au-delà de cette anecdote, les Suisses ont séparé l'encadrement associatif de l'appui financier (cf. supra) : à côté du PDLM a été créé le fonds de soutien aux investissements locaux (FSIL).

Le FSIL est un outil récemment développé par la Coopération suisse. Nous, nous disons que c'est innovateur (dans le domaine) du financement du développement local. Il a été mis en place récemment. Les premiers [décaissements de] fonds ont commencé en 2000. Mais l'idée de la mise en place, si vous voulez, est partie d'un constat qui a été fait lors d'une réflexion habituelle sur les programmes, sur les processus mêmes du développement local que la Coopération suisse appuie. On s'est rendu compte que, quand les communautés sont en partenariat avec un projet, qui à la fois accompagne les initiatives et finance les investissements qui ont été identifiés, ça pose d'autres problèmes. L'un des problèmes c'est qu'il y a une relation de parrainage qui se crée entre le programme et les communautés. Les gens se disent que c'est un tel qui nous a accompagnés à exécuter le projet. Les gens se disent que, dès l'instant où on nous aide à identifier le projet, on va le financer. Donc, l'autre aspect qui est à concilier à ça, c'est que, dans une certaine mesure, ça ne force pas les communautés à un effort de recherche de partenaires de financement parce qu'on se dit que le projet est là, c'est lui qui finance, qui fait tout. C'est un peu ça le rapport qui a été constaté dans le processus [de relation avec] les communautés. [C'est un] peu comme un obstacle, qui a amené la Coopération suisse à se dire que peut-être, il faut séparer l'appui conseil du financement. L'idée est peut-être partie de là. Il y a des programmes d'appui conseil qui aident les communautés dans tout ce qui est accompagnement des initiatives et il y a, à côté, des acteurs [bailleurs] qui financent (le secrétaire exécutif du FSIL).

La portée de tous ces changements sur les perceptions populaires de l'intervention suisse n'est pas évidente. Les personnes que nous avons rencontrées ont intégré dans leur langage les termes *pedelem* (PDLM) et *fsil* (FSIL). Le premier est présenté comme étant le « *projen su Yahaya* » (le projet de Yahaya, du nom du coordinateur) ; on sait qu'il est la suite logique du projet qui était basé à Shadakori. Du second, on dit que « *tare da su Yahaya yaka aiki* » (c'est avec Yahaya qu'il travaille). Cela veut dire que les deux structures sont liées. Il faut dire que ce sont les mêmes acteurs qui passent du *pedelem* au *fsil*. Et si l'on ajoute à cela le fait que les bureaux du PDLM et du FSIL sont assez proches, on entrevoit certains facteurs de confusion.

L'intervention suisse à Shadakori demeure massive à la fois en termes financiers et en termes de formation d'une nouvelle élite paysanne. Les jeunes alphabétisés (Hashiru et ses camarades) comme leurs anciens (Malam Tsalha, Dan Dumma et consorts) bénéficient en plus de l'atout d'avoir aussi été scolarisés ; certains sont allés jusqu'au collège. Mieux, ils sont en permanence sensibilisés aux nouvelles idées

(décentralisation, démocratie, infrastructure communautaire, genre, etc.). Cela les place dans une position particulièrement intéressante vis-à-vis des intervenants extérieurs et même des ressortissants ; ils s'installent progressivement comme des acteurs qui vont compter dans les années à venir.

## Sur la décentralisation

### *Les perceptions*

Si le processus de décentralisation fait souvent la chronique des escarmouches parlementaires à Niamey, le niveau villageois se caractérise par un calme plat, une certaine indifférence, et beaucoup d'ignorance.

Nous avons interrogé plusieurs catégories d'acteurs. La plupart ont entendu parler de la question à la radiodiffusion gouvernementale (la Voix du Sahel), par le PDLM et par certains leaders villageois locaux. Tous évoquent le thème par des expressions récurrentes : « la commune qui va se créer, la commune qu'on va nous amener » (*komun da za a kerawa, komun da za a kovo muna*) ; « notre canton va avoir son autonomie » (*cin kai, inci*) ; « nous allons nous auto-administrer » (*za mu milkin kanmu*) ; « nous choisirons nos propres gouvernants, sur place, parmi nous » (*mu zabi shugabinmu da wakilanmu nan cikin mu*) ; « nos impôts seront investis chez nous » (*haraji da a ka amsa a buce can da shi, za a sa shi a yi muna aiki nan*). Au-delà de ces allusions à l'autonomie, au choix des dirigeants et au financement des investissements locaux par les impôts prélevés à l'échelle du canton, allusions bien souvent confuses, toujours perçues comme des idées venant d'ailleurs (du haut, des intellectuels), on a bien du mal à susciter l'intérêt des villageois sur la décentralisation.

De fait, il faut se rendre à l'évidence. En milieu rural, la vie politique bat au rythme des seuls scrutins périodiques. C'est seulement à l'approche des échéances électorales qu'on ressent la présence des partis politiques ; en dehors de cette période, l'animation des groupes et la mobilisation des militants sont inexistantes. Aucun drapeau, pas le moindre fanion ni le moindre bruit de tam-tam ne vient troubler la quiétude villageoise.

Adhérer à un parti, s'affilier à un groupe ou simplement militer signifie supporter un candidat. Ne parlez pas de textes régissant le parti, ni de programme politique et encore moins de projet de société. Il n'y a pas de militant qui s'en préoccupe ou même qui en soupçonne l'existence. On vous parle de la composition du cortège de campagne (nombre de voitures 4x4, personnalités battant campagne), des largesses des candidats (distribution d'argent, pagnes, thé, sucre, etc.) et des promesses réaffirmées (constructions de puits, pistes rurales, centres de santé, etc., pour les plus modestes ; exonération d'impôts, électrification, fin des pratiques de corruption, etc., pour les plus audacieuses). On retient le nom de la personne à laquelle on destina son vote et les symboles permettant d'identifier son bord, à savoir la désignation de son parti en langues nigériennes, ses couleurs et son emblème. Enfin, on sait que l'idée est de voter proche (pour un fils du terroir, *na gida*, c'est-à-dire celui de la famille, de la maison) dans le but ultime d'avoir au moins quelqu'un de chez soi (au sens du terroir) dans les hautes sphères de l'État. Ce qui fonde cette



stratégie est la conviction qu'il existe plus de chances pour que les problèmes du village ou de la région soient portés au plus haut avec un fils du terroir (Bako-Arifari 1995).

Les consignes de vote participent d'un arrangement à plusieurs niveaux : au sein d'un village, entre les familles ou les quartiers ; à l'échelle du canton, entre les candidats, des « grands électeurs » (chefferie et mécènes<sup>18</sup> de la région), manipulateurs de votes, et les ressortissants basés hors du terroir ; aux niveaux régional et national, entre les partis, les ressortissants et les « grands électeurs ». Il y a un va-et-vient important entre la base qui est le village et le sommet qui peut être le siège national du parti pour décider, modifier, corriger, fixer les choix.

En partant de ces postulats, on ne peut s'étonner du nomadisme politique et de la permanence de la classe politique. En seulement une dizaine d'années et plusieurs scrutins, presque tous les grands partis ont eu à un moment la suprématie dans le canton, sans que la composition sociologique des représentants de la région ne change notablement.

Au niveau du canton de Shadakori, le politique est marqué par une très nette et forte présence de la famille Jika. Une faible opposition s'exprime du côté de Gidan Magaji, notamment par un entrepreneur fils du village. Sa voix est presque égale à celle d'un autre groupe dont le fief est à Talala. Chez les Jika, on a soutenu le Mouvement national pour la société de développement (MNSD-Nassara), puis le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP-Jama'a) et enfin le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-Tarayya).<sup>19</sup> Actuellement la famille reste divisée entre des ex-MNSD sans position clairement affichée, des RDP convaincus ayant perdu le pouvoir, et des PNDS par défaut. À Gidan Magaji, on est majoritairement PNDS, essentiellement par opposition au camp du chef de canton.

### ***Des indicateurs pour une observation à moyen terme***

Il nous semble qu'un certain nombre de thèmes seront déterminants dans l'arène de Shadakori. Leur observation dans le temps permettrait de caractériser le changement social et d'évaluer, entre autres, les impacts sur la vie villageoise des interventions extérieures (investissements réalisés par les projets, actions des services déconcentrés de l'État, activités des ONG et partis politiques, etc.). On pourrait également mieux analyser ainsi la dynamique de la « gouvernance » locale. Ces thèmes importants que nous proposons à l'observation approfondie pour les années à venir sont relatifs à la place de la chefferie, au milieu associatif (notamment la nouvelle élite villageoise alphabétisée, un peu scolarisée et bien rôdée aux problématiques et aux actions de développement), à la capacité villageoise à s'approprier et maîtriser (gérer) les investissements locaux, et à ce qu'on pourrait interpréter comme un processus de « décrédibilisation » de l'État par les projets.

#### *Une chefferie incontournable*

On ne le dira jamais assez, les chefs, notamment les chefs de canton, sont des acteurs centraux de la vie des campagnes nigériennes. Il ne s'agit pas d'un simple

slogan. La chefferie est considérée par les pouvoirs publics comme un de ses relais ; la chefferie est l'autorité la plus proche des populations rurales. Or, le processus de décentralisation semble lui réserver une mort programmée. Les stratégies développées par certains chefs,<sup>20</sup> à travers notamment l'ACTN, seront intéressantes à suivre sur le terrain de la décentralisation face aux autorités communales nouvelles.

#### *La dynamique associative*

On a vu que la politique locale est fondamentalement une « affaire de princes » ou de chefs. Par ailleurs, il apparaît de plus en plus que les développeurs<sup>21</sup> parient plutôt sur le mouvement associatif qui pourrait constituer, sinon une société civile, du moins un embryon ou une ébauche de cette dernière. L'idée sous-jacente est de cheminer vers une démocratie représentative et participative où l'État serait en retrait. Or, les associations, nous l'avons vu, peinent à fonctionner et peuvent à tout moment faire l'objet de récupération partisane ou de conflit clanique. Il ne serait donc pas inutile de voir comment évolueront les structures associatives, qu'elles soient d'essence endogène ou d'inspiration exogène.

Par ailleurs, quels comportements adoptera la nouvelle élite villageoise face à toutes les mutations dans l'environnement villageois ? Les jeunes portent-ils assez de dynamisme et de valeur pour opérer une véritable rupture avec le passé des aînés, un passé fait de projets qui, malgré de considérables appuis financiers, n'ont pas permis à Shadakori de décoller ?

#### *La maîtrise d'ouvrage par « les populations »*

Dans le même ordre d'idées, toute intervention de développement aspire à pérenniser ses réalisations. Cette pérennisation passe par une appropriation par les populations bénéficiaires des investissements extérieurs (infrastructures, formations, systèmes de production, etc.) et par une maîtrise de leur reproduction.<sup>22</sup> C'est la hantise des développeurs. Alors, quelles sont les capacités réelles des populations à s'inscrire dans des processus (projets) qui leur paraissent souvent flous, répétitifs et surtout passagers ?

#### *L'État décrédibilisé par les projets*

Au village, on sait, depuis quelques années, que l'État « ne fait plus rien » ; il n'arrive plus à payer ses agents, il vit lui-même au rythme des aides extérieures, etc. Le fondement des projets, leur reconnaissance comme investisseur privilégié, vont de pair avec cette « décrédibilisation » de l'État. Le fonctionnaire qui ne travaille avec aucun projet n'a aucune visibilité dans le village ; il ne peut même pas exécuter des tâches élémentaires (par exemple produire un rapport d'activités) tellement les moyens lui font défaut (manque de stylos, de papier, de moyens de déplacement, voire même de bureau). Que va produire cette faiblesse de l'État face aux interprétations populaires (idée d'autonomie, de réinvestissement au niveau local des impôts) de la décentralisation ?

## Notes

1. Souley (1997) pour Shadakori et Olivier de Sardan (1999) pour une synthèse.
2. Les noms propres ou géographiques seront transcrits selon l'orthographe hausa courante.
3. Il serait plus exact de parler de hameaux.
4. Gidan vient de gida (maison, chez) et n (contraction de na, affixe possessif) ; gidan veut dire maison de, chez.
5. Kanfani est issu de l'anglais company. Le terme est ici employé pour désigner un ensemble de villages dont l'impôt est levé par une même personne généralement choisie parmi les ayants droit à la chefferie. On estime que le chef au pouvoir prévient ainsi les velléités contestataires de ses frères, cousins et autres oncles en les éloignant de sa capitale.
6. Littéralement, kowa signifie tout le monde ou chacun ; goni désigne le talentueux.7. Kaya signifie épine.
8. Le concept songhay-zarma synonyme de rivalité, baabiize (baaba ize), qui se traduit par yan uba en hausa, et qui désigne des frères de même père mais de mères différentes (Olivier de Sardan:1982), peut s'appliquer ici.
9. Il existe quatre familles originelles pouvant prétendre à la chefferie du Gobir : les Yakubawa, les Nafatawa, les Jangorzawa et les Gomkawa.
10. Excepté celui de Gidan Roumji.
11. En dehors des partis politiques et des associations de ressortissants.
12. CARE international au Niger et BARA, Université d'Arizona, septembre 1997, p. 5.6
13. Chef de l'État de 1974 à 1987.
14. Avec des postes stéréotypés : président, secrétaire général, trésorier, secrétaire à l'Information et leurs adjoints.
15. À l'échelle de Gidan Roumji, les organisations féminines représentent 10 pour cent des groupements recensés (Shadakori en compte deux), et seules deux organisations mixtes sont recensées (dont une à Shadakori).
16. Le terme identitaire nous paraît plus approprié.
17. Il a pratiquement été impossible de recueillir des données sur ces questions. Nos interlocuteurs n'y font que des allusions. Lorsqu'ils évoquent des cas précis, avec des noms et des dates, ils refusent systématiquement que l'information soit publiée. Nous avons respecté leur exigence.
18. Ce sont des grands commerçants connus de toute la région (Katsina et Gobir), voire de tout le pays.
19. Le MNSD est le parti du président Mamadou Tandja ; le RDP est le parti fondé par le défunt général Ibrahim Baré Maïnassara ; quant au PNDS, c'est le parti dirigé par l'ex-Premier ministre ex-président de l'Assemblée nationale, Mahamadou Issoufou.
20. Implications dans tout le processus en cours de façon à agir sur les textes, les découpages, etc.
21. Le terme « développeur » désignera les projets de développement, quels qu'ils soient, et, à travers eux, les coopérations extérieures ou organismes qui les financent.
22. Au sens sociologique du terme.

